

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 8 Subventions (144.000 euros) à quatorze associations et un avenant à convention au titre de l'aide à la résidence pour des projets de spectacle vivant à Paris.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 14 associations et organismes pour 15 projets distincts de résidence en 2018/2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Concernant les projets de théâtre

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Deug Doen Group 9 rue Edgar Poe 75019 Paris pour une résidence de création du spectacle L'absence de guerre mis en scène par Aurélie Van Den Daele au Théâtre de l'Aquarium en février et mars 2018 puis novembre 2018 et janvier 2019. Numéro SIMPA : 181550 ; dossier 2018-05951.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Espace Commun 3 rue Danton 93310 Le Pré Saint Gervais pour une résidence de création du spectacle Un dieu un animal mis en scène par Julien Fisera au Carreau du Temple du 19 novembre au 2 décembre 2018 et à l'Atelier du plateau du 3 au 9 décembre 2018. Numéro SIMPA : 20496 ; dossier 2018-05954.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association La Boîte à Outils 10/12 avenue Rachel 75018 Paris pour une résidence de création du spectacle EPOC mis en scène par Frederic Jessua aux Plateaux Sauvages, au Théâtre de la Tempête et à Curry Vavart du 25 mars au 9 avril 2019. Numéro SIMPA : 184975 ; dossier 2018-06000.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Memorial* 31 rue de Tolbiac 75013 Paris pour une résidence de création du spectacle L'avenir mis en scène par Clément Bondu aux Plateaux sauvages. Numéro SIMPA : 189837 ; dossier 2018-06201.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros à l'association Le Bal Rebondissant 10 rue de Rochebrune 93100 Montreuil pour une résidence de création du spectacle Les joies du devoir mis en scène par Sarah Oppenheim au théâtre du Soleil du 13 au 26 mai 2019. Numéro SIMPA : 187120 ; dossier 2018-05940.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros à l'association Prémisses Production (pour la compagnie Phenomena/Compagnie) 17 boulevard Jourdan 75014 Paris pour une résidence de création du spectacle Pupilla mis en scène par Maëlle Dequiedt au Théâtre de la Cité Internationale du 12 au 24 novembre, du 12 au 22 décembre 2018 puis du 3 au 10 janvier 2019. Numéro SIMPA : 189096 ; dossier 2018-05962.

Concernant les projets de danse

Article 7 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros à l'association Garde-Robe (pour la compagnie All 4 House) 15 rue Myrha 75018 Paris pour une résidence de création du spectacle Queen Blood chorégraphié par Ousmane Sy à La Halle aux cuirs / IADU. Numéro SIMPA : 13925 ; dossier 2018-05956.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association Garde-Robe (pour la compagnie Black Sheep) 15 rue Myrha 75018 Paris pour une résidence de création du spectacle Wild Cat chorégraphié par Saïdo Lehlouh à La Place en octobre et novembre 2018. Numéro SIMPA : 13925 ; dossier 2018-06197.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association Anna & Gregoire 29 rue Mehul 93500 Pantin pour une résidence de création du spectacle Dirty Dancers chorégraphié par Anna Chirescu, Grégoire Schaller, et Florian Pautasso à la Ménagerie de Verre entre janvier 2018 et le 1er semestre 2019. Numéro SIMPA : 190133 ; dossier 2018-05897.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros à l'association Association E7KA 14 rue de Château Landon chez M. Rousseau 45490 Préfontaines pour une résidence de création du spectacle TRACES (titre provisoire) chorégraphié par Eva Klimackova au sein du Paris Réseau Danse. Numéro SIMPA : 20868 ; dossier 2018-05944.

Article 11 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Dife Kako 32 rue du Javelot Tour Anvers 75013 Paris pour une résidence de création du spectacle Cercle égal demi cercle au carré chorégraphié par Chantal Loial au Carreau du Temple du 22 au 26 janvier 2018, à Micadanses à l'automne 2018, à FGO Barbara de juin 2017 à juin 2018 et au Conservatoire du 13e arrondissement. Numéro SIMPA : 510 ; dossier 2018-05952.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros à l'association La Césure 25 rue de la Chine 75020 Paris pour une résidence de création du spectacle Influx chorégraphié par Raphaël Soleilhavoup à l'Etoile du Nord en janvier 2019. Numéro SIMPA : 190116 ; dossier 2018-05958.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association Odetta 10 rue du docteur Paquelin 75020 Paris pour une résidence de création du spectacle Labourer chorégraphié par Madeleine Fournier à l'Atelier de Paris du 9 au 13 avril puis du 30 octobre au 23 novembre 2018. Numéro SIMPA : 190090 ; dossier 2018-05943.

Concernant les projets Marionnettes et Arts de la rue

Article 14 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association Théâtre aux Mains Nues 7 square des Cardeurs 75020 Paris pour une résidence de création du spectacle Trace.s mis en scène par Mathieu Enderlin au Mouffetard - Théâtre des arts de la marionnette en octobre 2018 et mars 2019. Numéro SIMPA : 19565 ; dossier 2018-05934.

Article 15 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant relatif à l'attribution d'une subvention d'aide à la résidence avec le Théâtre aux Mains Nues, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association BIÖffique théâtre 17 rue Neuve 69001 Lyon pour une résidence de création du spectacle ONIRé mis en scène par Magali Chabroud Porte de Montreuil (20e) dans le cadre du Festival Et 20 l'été de janvier à juin 2019. Numéro SIMPA : 189800 ; dossier 2018-05947.

Article 17 : La dépense correspondante, soit 144.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 316.

Article 18 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO